

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

\*\*\*\*\*

DIRECTION DU CABINET

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

\*\*\*\*\*

Unité - Dignité -Travail

**DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES,  
ACCOMPAGNANT LE PROJET DE LOI DE FINANCES  
2026**

**Octobre 2025**

## Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION .....	6
Section 1. Principaux risques liés au contexte global .....	8
1.1 Les perspectives économiques .....	8
1.2 Analyse de Risques macroéconomiques .....	9
1.2.1 Les risques externes .....	9
1.2.2 Risques liés à la hausse des cours du pétrole et du gaz .....	9
1.2.3 Risques liés au renchérissement des cours des produits alimentaires .....	10
1.2.4 Les risques internes .....	11
1.3 Les mesures d'atténuation .....	13
1.3.1 Mesures d'atténuation de la flambée des prix.....	13
1.3.2 Mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole.....	13
1.3.3 Mesures d'atténuation liée au carburant.....	13
1. 4 Chocs liés à la politique commerciale et à l'investissement.....	14
1-5 Conflits internationaux. ....	15
1-6 Changement climatique.....	15
1.7 Des facteurs politiques internes et externes.....	16
Section 2 : Principaux risques liés à la gestion budgétaire.....	17
2.1 Risques liés à la mobilisation des ressources publiques.....	17
2.1.1 Risques liés à la mobilisation des recettes fiscales .....	19
2.1.1.1 Au niveau de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) .....	20
2.1.1.2 Au niveau de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)	22
2.1.2 Risques liés à la mobilisation des ressources à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).....	24
2.2 Risques liés à l'utilisation des ressources publiques .....	25
(Risques liés à l'exécution du budget).....	25
2.2.1 Risques liés aux procédures dérogatoires de l'exécution du budget .....	26
2.2.2 Risques liés à la masse salariale .....	26
2.2.3 Risques liés aux dépenses de biens et services .....	28
2.2.4 Risques liés aux dépenses des transferts .....	30
2.2.5 Risques liés aux dépenses d'investissement.....	32
2.3 Risques liés aux besoins de financement.....	34
2.3.1 Risque de surendettement.....	34
2.3.2 Risque de refinancement.....	34
2.3.3 Risques des taux de change.....	35
2.4 Autres risques budgétaires.....	35

2.4.1 Risques liés à l'exécution des dépenses .....	35
2. 4.2 Les risques juridiques .....	36
2.4.3. Risques liés aux exonérations.....	36
CONCLUSION .....	37

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**ACDA** : Agence Centrafricaine de Développement Agricole

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BEAC** : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

**CBMT** : Cadre Budgétaire à Moyen Terme

**CDMT** : Cadre des Dépenses à Moyen Terme

**CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

**CICR** : Comité International de la Croix-Rouge

**CUT** : Compte Unique de Trésor

**DCF** : Direction du Contrôle Financier

**DDRR** : Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement

**DGB** : Direction Générale du Budget

**DGDDI** : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**DGID** : Direction Générale des Impôts et des Domaines

**DGMP** : Direction Générale des Marchés Publics

**DGTCP** : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

**DSEDCBPCA** : Direction du Suivi de l'Exécution des Dépenses, de la Comptabilité Budgétaire et de la Production des Comptes Administratifs

**FAE** : Fonctionnaires et Agents de l'Etat

**FAO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FEC** : Facilité Elargie de Crédit

**FMI** : Fonds Monétaire International

**ICRA** : Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique

**LOLF** : Loi Organique relative aux Lois de Finances

**ONASEM** : Office Nationale des Semences

**OPT** : Ordres de Paiement du Trésor

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PLF** : Projet de Loi de Finances

**PLT** : Plan de Trésorerie

**PND** : Plan National du Développement

**PPPMP** : Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics

**RCA** : République Centrafricaine

**USAID** : Aides Américaines aux Développements

## INTRODUCTION

L'autorisation d'annexer le rapport sur les risques budgétaires au Projet de Loi de Finances (PLF) provient de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) N° 18.013 du 13 juillet 2018, qui dispose en son article 48, alinéa 11, « **un rapport identifiant et évaluant les principaux risques** » doit être annexé au PLF.

**Les risques budgétaires sont des « facteurs qui peuvent entraîner un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires** ». C'est un évènement ou un élément dont la réalisation est susceptible d'entraîner une déviation des objectifs budgétaires. L'atteinte des objectifs gouvernementaux commande ainsi à une meilleure compréhension de ces risques et à la façon de les gérer pour éviter des hausses considérables et imprévues de la dette publique. Ils sont inhérents à la formulation des hypothèses de projections macroéconomiques, aux spécifications méthodologiques des outils de prévision, aux politiques économiques globales et spécifiquement à la politique budgétaire.

En termes de réalisation, la Centrafrique est à sa cinquième déclaration sur les risques budgétaires (2021-2025) qui accompagne les PLF.

La mise en œuvre des programmes économiques et sociaux du gouvernement reste toujours sujette à des risques budgétaires, dont la survenance pourrait compromettre l'atteinte des objectifs macro-budgétaires et, partant, le succès de la politique de développement. A cet effet, la gestion active des risques budgétaires est déterminante pour préserver la bonne dynamique de l'économie centrafricaine.

L'identification et l'évaluation des risques budgétaires permettent au Gouvernement de proposer les mesures d'atténuation en vue de renforcer la confiance des Investisseurs et des marchés dans un environnement macro-budgétaire incertain. Telles, sont l'importance de la déclaration sur les risques macro-budgétaires.

Les perspectives macro-économiques à moyen terme de la RCA demeurent incertaines, comme le souligne le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport des troisième et quatrième revues combinées de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Les risques sont liés aux perturbations de l'approvisionnement en carburant, aux dépassements de dépenses, à des pressions liées au refinancement de la dette, aux problèmes de sécurité et de la baisse de l'aide étrangère qui pourraient assombrir les perspectives, en particulier à l'approche des élections groupées (locales et présidentielles). S'ils se matérialisent, ces risques pourraient sérieusement limiter la capacité de l'État, à fournir des services, payer les salaires et éviter les arriérés. La RCA présente encore un risque élevé de surendettement global et extérieur.

Le scénario de base repose sur quatre piliers : la restauration de la sincérité du budget en améliorant le civisme fiscal, l'administration et le contrôle des dépenses ; la stimulation du recouvrement des arriérés fiscaux ainsi que des recettes liées aux carburants grâce à des structures de prix appropriées et au succès de l'organisation

d'une campagne d'importation d'hydrocarbures par la rivière Oubangui ; le refinancement de la dette arrivant à échéance ; et le renforcement de la gouvernance pour conserver l'appui des donateurs.

De ce qui précède et compte tenu des objectifs gouvernementaux dans la perspective de garantir la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, une meilleure compréhension de ces risques et la façon de les gérer pour éviter des hausses considérables et imprévues de la dette publique paraît indispensable.

La déclaration sur les risques budgétaires liés au PLF-2026, s'articule autour de deux sections : les principaux risques liés au contexte global et les risques liés à la gestion budgétaire.

## Section 1. Principaux risques liés au contexte global

### 1.1 Les perspectives économiques

L'économie centrafricaine se redresse très progressivement pour atteindre un taux de croissance du PIB de 3,0% en 2025 (contre 1,8% en 2024), soit une amélioration de 1,2 point de pourcentage. Cette progression est soutenue entre autres par l'amélioration, dans les branches productives, de la situation sécuritaire voire de l'accès à l'électricité et au carburant grâce à la mise en œuvre d'ajustements politiques visant à faciliter aussi bien son approvisionnement continu que la reconsideration de ses prix à la pompe, appuyé par le don de 30 000 tonnes de diesel offert par la fédération de Russie. Le déploiement de la 4G et des services de Mobile money a également contribué à l'expansion économique de 2025. Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution de la croissance économique par secteur d'activité entre 2025 et 2026.

Tableau 1 : Taux de croissance réelle du PIB par secteur

	2025	2026
<b>Secteur primaire</b>	3,0%	3,4%
<b>Secteur secondaire</b>	3,4%	3,6%
<b>Secteur tertiaire</b>	2,6%	2,9%
<b>PIB réel</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,5%</b>

Source : DGE

La croissance économique se poursuivrait en 2026 pour s'établir à 3,5% en lien avec la hausse de la production minière impulsée par l'exploitation semi-industrielle dans le sous-secteur aurifère mais aussi par la levée des sanctions sur l'exportation de diamant. Elle serait également stimulée par la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières entrepris par le gouvernement et la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre du projet structurant de Corridor 13 qui vise à établir un réseau de transport multimodal entre Pointe-Noire (Congo-Brazzaville) et N'Djamena (Tchad), en passant par Bangui.

Dans ce contexte, les perspectives macroéconomiques en 2026 restent d'autant plus prometteuses sous réserve de réaliser les investissements pour la mise en œuvre des projets structurants (dans l'Agriculture<sup>1</sup> et les infrastructures<sup>2</sup>) inscrits dans le Plan

<sup>1</sup> Il s'agit de culture vivrière et de rente et, de l'élevage (petit et gros).

<sup>2</sup> Elles comprennent les infrastructures et services de transport ; les infrastructures et services énergétiques ; le développement urbain, habitat et gestion foncière ; les infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

National de Développement (PND) sur la période 2024-2028 et de consolider la situation sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, ces perspectives pourraient être compromises par les risques liés à l'évolution de la conjoncture tant au niveau national qu'international.

L'inflation, qui avait accéléré fin 2024 et début 2025, en raison d'un choc d'approvisionnement sur les produits alimentaires et de la hausse des prix du carburant, devrait continuer à ralentir grâce à la baisse des prix à la pompe et aux dons de carburant venant de la Russie. Considérant l'inflation maîtrisée et souhaitant soutenir la croissance régionale, la BEAC (Banque des Etats d'Afrique Centrale) a décidé en mars 2025 de baisser ses taux (taux des appels d'offre et facilité de prêt marginal), contre l'avis du FMI.

## 1.2 Analyse de Risques macroéconomiques

### 1.2.1 Les risques externes

Les nombreuses crises au niveau mondial ont affecté la trajectoire de croissance des grandes puissances économiques, notamment, la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la zone Euro. En outre, les tensions géopolitiques à l'échelle sous régionale et internationale restent un défi majeur pour la Centrafrique. Parallèlement, la persistance de la crise au Moyen Orient devrait continuer d'affecter la dynamique de l'économie mondiale.

Par ailleurs, les chocs d'offre dans les grands pays de production agricole peuvent également impacter les cours mondiaux des produits de base. Ces événements pourraient conduire à la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires.

### 1.2.2 Risques liés à la hausse des cours du pétrole et du gaz

Le risque d'intensification des tensions géopolitiques dans le monde, notamment, l'extension éventuelle du conflit entre Israël et le Hamas à l'Iran, un enlisement de la crise au moyen orient, conjugués à la prolongation de la guerre entre la Russie et l'Ukraine constituent des risques majeurs pouvant inverser la tendance baissière des cours du baril et donner lieu à une flambée des prix.

Au plan interne, la RCA s'est confrontée à des défis économiques dus à la pénurie de carburant et aux inondations, a maintenu des subventions aux carburants, notamment au pétrole lampant bien que le coût de ces subventions soit élevé, avec des pertes de recettes pour l'Etat et un bénéfice non ciblé sur les classes aisées.

Le secteur de l'énergie est très dépendant des importations de produits pétroliers qui représentent environ 90% des importations totales.

Face à cette situation, la réalisation de chocs sur les cours internationaux des produits énergétiques, affecte significativement le secteur de l'énergie, en particulier, et l'économie centrafricaine en général. Pour atténuer ces effets, le Gouvernement procède à un plafonnement des prix pour préserver le pouvoir d'achat des ménages

et maîtriser les coûts de production des entreprises à travers une politique de subvention.

#### 1.2.3 Risques liés au renchérissement des cours des produits alimentaires

Les produits alimentaires représentent la moitié (50,6%) du poids du panier moyen de consommation en RCA. De ce point de vue, à l'instar des produits énergétiques, l'avènement de chocs au niveau international conduit inéluctablement au renchérissement des produits locaux. Ces deux dernières années, les intempéries survenues dans le monde (sites de production agricoles) conjuguées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial ont conduit au renchérissement des cours internationaux et, par ricochet, à une forte hausse des prix des produits alimentaires domestiques. Cette situation affecterait vigoureusement le pouvoir d'achat des ménages centrafricains.

#### 1.2.4 Les risques internes

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Evaluation de l'impact budgétaire potentiel
(faible-moyen-élevé*)				
1.1.	Risques liés à la croissance économique :  - Résurgence de l'insécurité ; - Mauvaise hypothèse de prévisions ; - Crise électorale	<p><i>L'insécurité impacte négativement sur la production et les importations des biens et services surtout l'occupation des zones de productions et les blocus du corridor par les groupes armés impactent négativement sur l'atteinte des objectifs de croissance prévue.</i></p> <p><i>La mauvaise formulation des hypothèses couplées avec les crises sont autant des éléments qui empêcheraient la réalisation de la croissance.</i></p> <p><i>La crise électorale jouerait négativement sur les investissements et entraînerait l'attentisme des investisseurs.</i></p>	moyen	
1.2.a	Risques liés aux exportations de diamants et or :  - Insécurités ;	<i>Risques de non atteinte des volumes de production, d'exportation et des niveaux de prix tels que projetés</i>	moyen	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volatilité des prix aux producteurs ;</li> <li>- Manque d'organisation des artisans miniers.</li> </ul>	<p><i>Ces risques impactent négativement les exportations des diamants et Or.</i></p> <p><i>Et la mauvaise organisation des artisans miniers joue aussi énormément sur la production et les exportations minières.</i></p>		
1.2.b	<p>Risques liés aux exportations de grumes et de bois débités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Crise Russo-Ukrainienne ;</b></li> <li>- <b>Volatilité des cours mondiaux ;</b></li> <li>- <b>La « vétusté» des machines ;</b></li> <li>- <b>La rareté de financement pour la remise en état ;</b></li> <li>- <b>Le coût élevé de transport ;</b></li> </ul>	<p><i>La non atteinte des volumes de production, d'exportation et des niveaux des prix suite à la crise Russo-Ukrainienne ;</i></p> <p><b>Faible demande extérieur ;</b></p> <p><b>La faible transformation de bois par les sociétés forestières bien qu'il soit prévu un taux de 70% dans le Code Forestier centrafricain ;</b></p> <p><b>Le coût élevé de transport à cause de l'état des infrastructures routières et de l'enclavement du pays</b></p>	faible	
1.3	<p>Risques liés aux importations de produits pétroliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crises internationales ;</li> <li>- volatilité du Brent.</li> </ul>	<p><i>la non atteinte des volumes d'importation des produits pétroliers est liée à la perturbation des crises internationales et la volatilité du prix des barils.</i></p>	élevé	

Source : DGE

### 1.3 Les mesures d'atténuation

Les nouvelles autorités ont hérité de plusieurs accords entre l'État centrafricain et les syndicats de différents secteurs stratégiques (santé, éducations, etc.). Ainsi, la prise en compte de ces revendications syndicales aura des incidences majeures sur le budget de l'État.

#### 1.3.1 Mesures d'atténuation de la flambée des prix

Dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix à la consommation qui est une réalité au niveau mondial et, en particulier dans l'espace CEMAC, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour atténuer le renchérissement du coût de la vie. Ces mesures de soutien à la production agricole, de régulation des marchés et des produits stratégiques devraient favoriser un approvisionnement correct des marchés. Par ailleurs, l'Etat maintient les mesures fiscales et budgétaires pour les produits stratégiques.

#### 1.3.2 Mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole

L'Etat a pris les dispositions pour mettre en place un stock de sécurité de semences susceptible d'être distribué aux paysans en cas de retard ou de pause pluviométrique longue. En effet, le CICR, l'ACDA, le FAO, l'ONASEM, l'ICRA qui appuient certains projets de l'agriculture sont les principaux donateurs des semences à la population agricole centrafricaine.

#### 1.3.3 Mesures d'atténuation liée au carburant

S'appuyant sur les leçons de l'expérience de pays ayant mené avec succès un ajustement des prix des carburants, nous mettons en avant quatre meilleures pratiques en matière de stratégie de réforme de subventions à savoir :

- L'exclusion temporaire des carburants socio économiquement stratégiques, tel que le pétrole lampant, de la réforme des subventions ;
- L'adaptation d'un mécanisme de lissage des prix pour atteindre un équilibre entre extrême volatilité des prix pour les ménages et les risques budgétaires pour l'Etat ;
- La mise en œuvre d'une réforme progressive pour permettre aux ménages de s'adapter et d'assurer la gestion et le suivi efficace des mesures d'atténuation ;
- Le lancement de consultations extensives des parties prenantes et de campagnes de communication ciblées en vue de répondre aux inquiétudes des différents groupes au sein de la population.

Les perspectives macroéconomiques reposent sur l'amélioration de l'approvisionnement énergétique et la poursuite des réformes. La croissance devrait s'établir à 3,0 % en 2025 et à 3,3 % en 2026, dans l'hypothèse d'une amélioration de

l'approvisionnement en carburant, conformément à la tendance observée depuis 2022 et grâce à l'important don en nature de la part de la Russie au début de l'année.

En outre, le déploiement de la technologie cellulaire 4G, la levée des sanctions sur les exportations de diamants et le lancement des travaux d'infrastructure sur le Corridor-13 avec le soutien de la Banque Africaine pour le Développement (BAD) stimuleront davantage l'activité économique qui devrait croître de 3 % en 2025, contre 1,9 % en 2024, sous l'effet de la hausse de la consommation d'énergie, du redressement des activités minières, des projets d'infrastructures et de l'amélioration de la sécurité.

L'inflation devrait revenir à 1,3 % d'ici fin 2025, contre 4,2 % en 2024, principalement en raison d'un effet de base dû à la flambée des prix des denrées alimentaires à la fin de l'année dernière. L'inflation devrait ensuite se stabiliser aux alentours de 3 %, en partie grâce à la baisse des prix à la pompe intervenue en mai 2025.

Les perspectives de croissance à moyen terme restent positives, soutenues par l'amélioration de la sécurité et de l'approvisionnement en carburant, ainsi que par l'accès continu à diverses sources de financement et la poursuite des progrès en matière de réforme.

Il convient cependant de resserrer la politique budgétaire pour adresser l'accentuation de la vulnérabilité liée à la dette publique. Le déficit primaire intérieur serait ramené à 2,1 % du PIB en 2025, contre 4,9 % en 2024, en supposant un soutien politique fort en faveur des mesures convenues en matière d'administration fiscale et la conformité des obligations fiscales. Il est également essentiel de mieux maîtriser les dépenses dans un contexte d'élections.

La réforme du marché des carburants demeure essentielle pour la stabilisation macroéconomique et une croissance à la fois durable et inclusive de la RCA. Malgré les récentes hausses de l'offre et les baisses de prix, **les prix à la pompe restent élevés en raison des importations coûteuses et opaques.**

#### [1. 4 Chocs liés à la politique commerciale et à l'investissement.](#)

Le risque lié à la volatilité des prix des principaux produits d'exportations (bois, diamant, or etc) constituent des risques majeurs au commerce extérieur de la RCA. Aujourd'hui avec le renforcement des barrières douanières au commerce international mis en place par les Etats Unis d'Amérique aurait de répercussion majeure sur les produits d'exportation et par voie de conséquence la baisse des recettes de l'Etat.

Le taux d'inflation devrait rester supérieur au taux plafond de 3% du critère de convergence multilatérale de la CEMAC.

La hausse des prix de l'énergie alimenterait l'inflation et accentuerait les tensions budgétaires, ce qui aurait pour conséquence la diminution des paniers des ménagères et entraînerait la tension sociale.

La volatilité de l'offre et de la demande due aux conflits, aux pratiques commerciales restrictives, aux politiques énergétiques ou à la transition écologique accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires, le mécontentement social et l'instabilité économique.

#### 1-5 Conflits internationaux.

L'intensification des conflits au Moyen-Orient, en Ukraine, au Sahel et en Afrique de l'Est, ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des produits alimentaires, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, et les flux financiers, les systèmes de paiement, et accroît les flux de réfugiés.

Un nouvel afflux de réfugiés serait un obstacle à la sécurité et augmenterait les tensions budgétaires.

Par ailleurs, une aggravation du conflit interne pourrait entraîner une perturbation des chaînes d'approvisionnement et une hausse des prix des importations essentielles, comme le carburant et le blé.

Ces conflits s'ils persistent, entraîneraient la multiplication des obstacles aux échanges et à l'augmentation des prix des denrées alimentaires avec pour conséquence la hausse du coût des importations, les tensions inflationnistes et le durcissement du financement.

Les conflits régionaux et la perméabilité des frontières sont à l'origine des flux et reflux incontrôlés d'armes de guerre sur le territoire centrafricain.

Ce trafic illicite favorise incontestablement la création des milices qu'il alimente, suscite et entretient la violence au sein des groupes des jeunes aux conditions de vie précaire et les forces de défenses en rupture de ban avec leur hiérarchie.

Donc, la maîtrise de la situation sécuritaire passe par la mise en œuvre d'un programme de DDRR.

#### 1-6 Changement climatique.

Les phénomènes climatiques extrêmes entraînent des pertes en vies humaines, des dommages aux infrastructures, une insécurité alimentaire, des problèmes d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière. Un choc climatique peut avoir des effets cumulés sur la stabilité sociale et la politique de la RCA, sur la dynamique des réformes et sur le contexte général de la sécurité.

**Les risques potentiels et récurrents qu'a connu la Centrafrique sont les phénomènes des inondations.**

S'agissant des mesures d'atténuations, le Gouvernement continue de renforcer le budget pour les travaux publics en vue de créer les canaux d'évacuation des eaux stagnantes afin de soulager la population riveraine.

Toutefois, il est important de constituer pour ce budget 2026, les provisions dans le but de rester efficiente au cas où il y aurait des inondations futures.

Ces évènements ont déjà porté des coûts sévères au budget de l'Etat au cours des années antérieures et avaient entraîné des déviations budgétaires importantes entre prévision et dépenses autorisées.

## 1.7 Des facteurs politiques internes et externes

Les élections locales et présidentielles au second semestre 2025 pourraient entraîner des dépassements de dépenses importantes.

Il est de coutume en Centrafrique, les contestations électoralles sont récurrentes. Ce faisant, elles peuvent entraîner l'insécurité et l'instabilité politique et engendrer la méfiance des investisseurs dans le secteur privé.

**La sécurisation des élections a un coût aussi non négligeable sur le budget** et susceptible de dévier les trajectoires de référence dans le PLF-2026 car, il faut donner assez des moyens pour les carburants et lubrifiants ainsi que les primes aux forces de l'ordre.

De même, **la montée des tensions géopolitiques** pourrait affecter l'économie centrafricaine à travers deux principaux canaux : les échanges commerciaux et le marché financier. Une aggravation de la fragmentation géoéconomique mondiale pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie centrafricaine, comme la multiplication des obstacles aux échanges et l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, dans la mesure où le pays est tributaire des importations de produits de base et sensible aux chocs sur la demande et les prix mondiaux. Par exemple, les prix des denrées alimentaires subissent déjà **les effets de phénomènes météorologiques défavorables liés aux changements climatiques**, mais pourraient subir des chocs encore plus violents si le conflit en Ukraine s'intensifierait. En perspectives, l'économie serait très exposée si de grandes économies faisaient passer leur intérêt national avant le bien commun mondial, en particulier s'agissant des transferts de technologie à destination des pays à faible revenu, des restrictions aux échanges commerciaux et du changement climatique, ce qui pourrait nuire à leur potentiel de croissance.

En outre, **les marchés financiers pourraient aussi se durcir de manière imprévue**, ce qui limiterait la capacité du pays à emprunter à l'international. Cela continue de soulever des inquiétudes, dans la mesure où les anticipations de marché relatives aux taux directeurs des pays avancés diffèrent toujours des intentions annoncées par les autorités monétaires, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'un risque de durcissement du financement budgétaire.

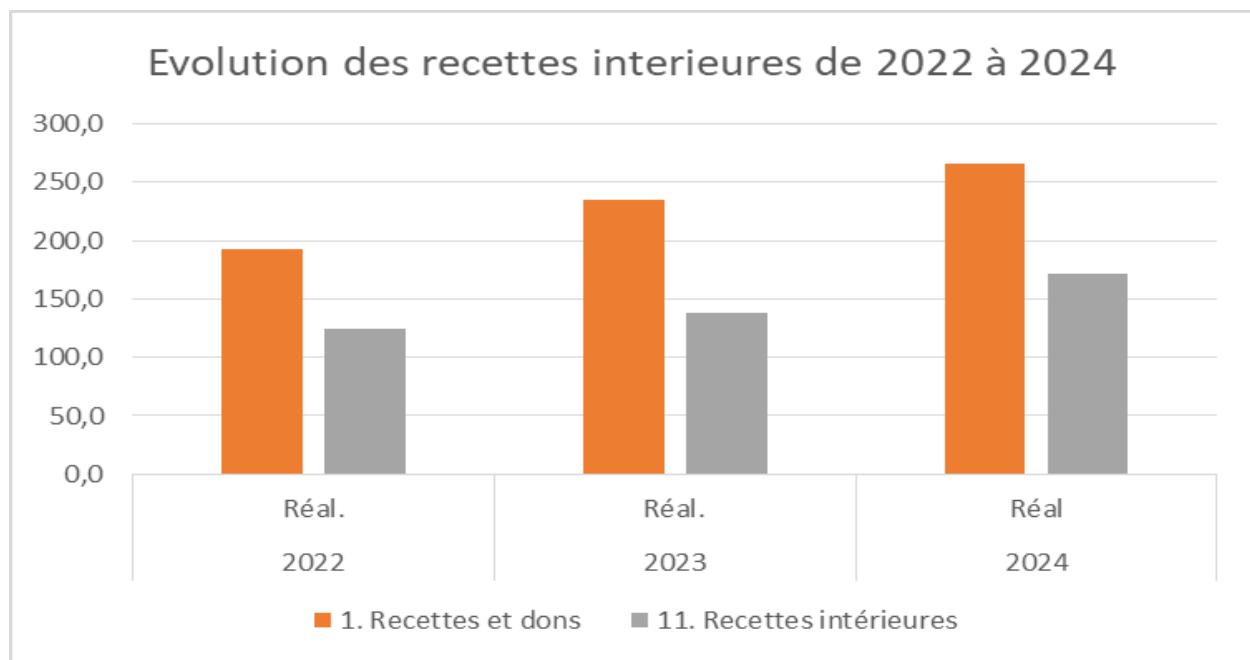
La situation sécuritaire affecte négativement le secteur économique. La reprise des activités économiques continue d'être très lente et les investisseurs viennent timidement en attente de la stabilité sécuritaire. Ce résultat est en grande partie imputable à la dégradation de la situation sécuritaire et à ses conséquences sur l'activité économique, et notamment sur le secteur des transports et de la libre circulation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire.

## Section 2 : Principaux risques liés à la gestion budgétaire

Le Projet de Loi de Finances tel que présenté, n'est pas sans risque budgétaire. Des évènements imprévisibles peuvent dévier les montants inscrits dans ce PLF. Généralement, les principaux risques sont liés à une faible mobilisation des ressources, à l'utilisation excessive des dépenses publiques et à l'indisponibilité de trouver d'autres sources de financement pour faire face aux besoins de financement de l'Etat. A cet effet, on distingue, les risques liés à la mobilisation des ressources, les risques liés à l'utilisation des ressources et les risques liés aux besoins de financement.

### 2.1 Risques liés à la mobilisation des ressources publiques

De 2022 à 2024, selon la réalisation, les recettes intérieures y compris dons représentent en moyenne 75% des recettes totales, soit en valeur moyenne de 144,5 milliards de FCFA et dont **171 milliards de FCFA en valeur absolue en 2024**. Ce bon pourcentage est obtenu, grâce aux efforts des réformes administratives des régies financières notamment, la digitalisation des recettes fiscale et la réforme relative aux droits et frais administratifs. A cet effet, les dons ne représentent que 25% en moyenne sur la même période. Le tarissement des dons est dû aux tensions géopolitiques marquées par les conflits mondiaux.



**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

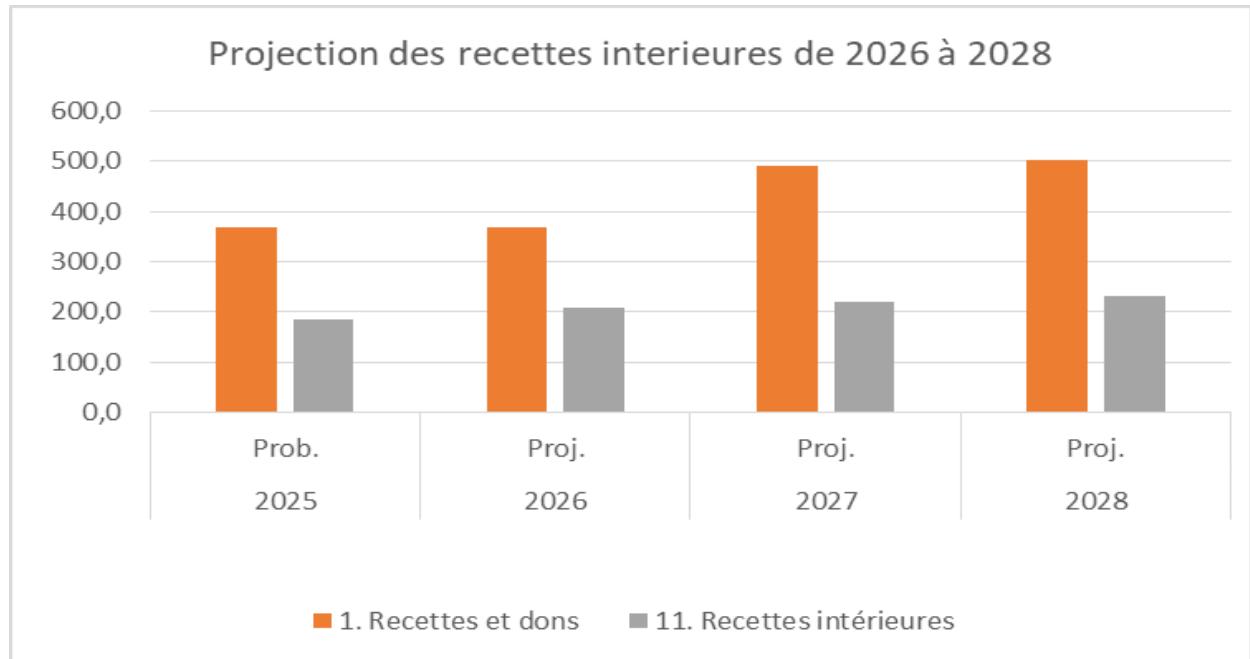
A ce jour, les projections de mobilisation des recettes intérieures présentent des risques importants de révision à la baisse dans leurs réalisations futures.

La pression fiscale serait toujours au-dessous du seuil 17% de convergence macroéconomique dans la zone CEMAC. Elle est de 10% en 2024, projetée à 10,4% en 2026, et n'atteindrait pas le 17% jusqu'à 2028. **Les causes structurelles de non**

atteints des objectifs de 17% de pression fiscale jusqu'à l'horizon 2028, sont relatives au poids du secteur informel dans l'économie centrafricaine et l'évasion fiscale.

Les risques conjoncturels qui pèsent sur les perspectives de recettes sont notamment un approvisionnement insuffisant en hydrocarbures à un coût raisonnable, l'absence de dons des bailleurs en particulier et enfin la situation sécuritaire.

**La projection des recettes intérieures en 2026 se chiffre à 206,8 milliards**



**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

Cette projection est obtenue grâce aux mesures administratives exceptionnelles proposées par les régies pour un montant total de 13,80 milliards de FCFA en 2026, 19,15 milliards de FCFA en 2027 et 23,10 milliards de FCFA en 2028. Il s'agit des effets de la mise en opération de 4G, les renforcements du contrôle sur pièces etc.

## CBMT : ESPACE BUDGETAIRE DISPONIBLE

(en milliards de FCFA)

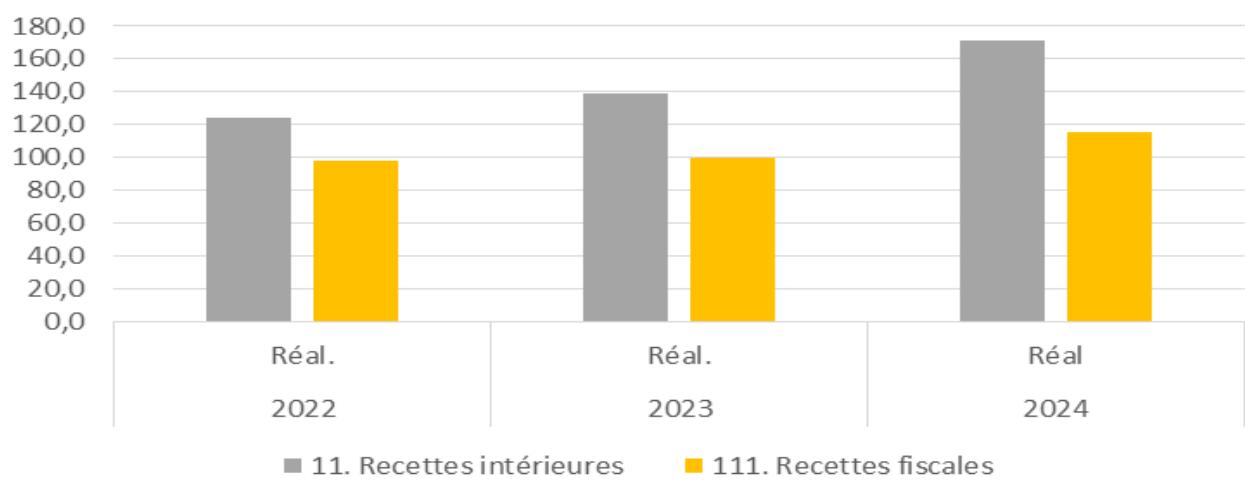
Rubrique du CBMT	Projection		
	2026	2027	2028
	Proj.	Proj.	Proj.
I. RECETTES INTERIEURES	206,89	220,45	230,43
I. 1. RECETTES TENDANCIELLES	193,09	201,30	207,33
II.2. MESURES EXCEPTIONNELLES	13,80	19,15	23,10

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

### 2.1.1 Risques liés à la mobilisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales représentent en moyenne 72% de recettes intérieures entre 2022 et 2024, soit pour une valeur moyenne de 104,2 milliards de FCFA, et dont **115,2 milliards de FCFA en 2024**, soit un taux de réalisation de **89% en 2024**.

Evolution des recettes fiscales de 2022 à 2024,  
montant en milliards de FCFA

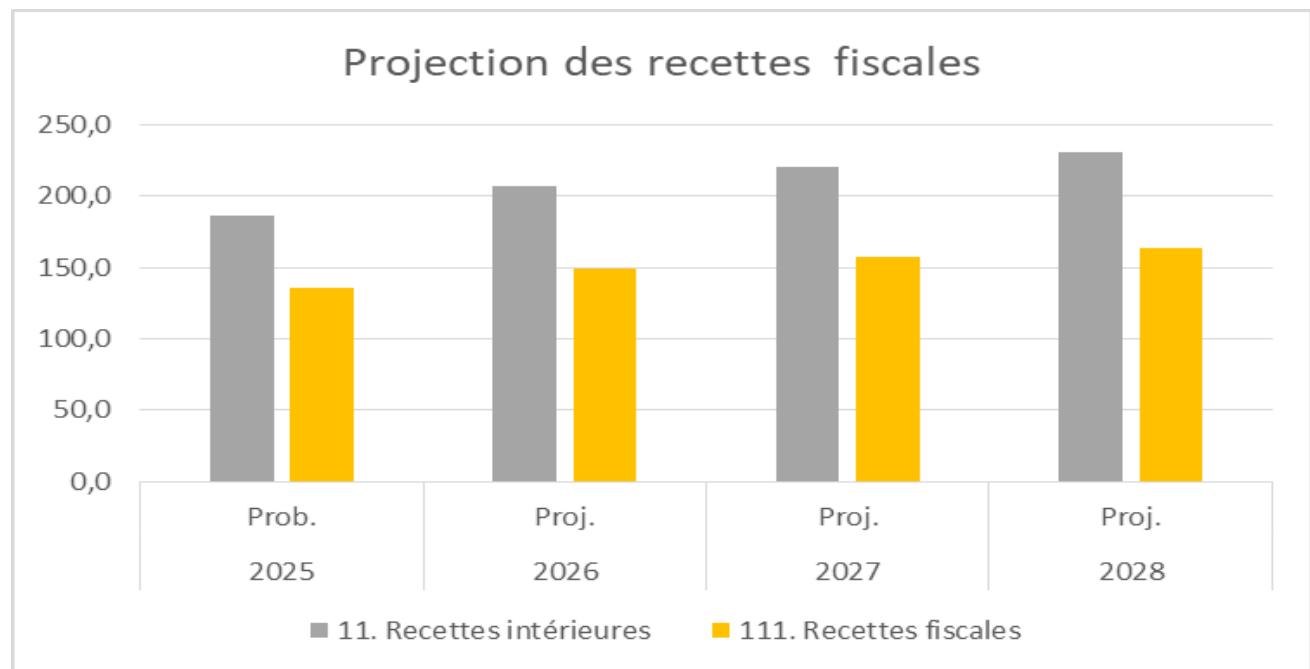


**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

S'agissant du rapport réalisation/ prévision, le taux moyen de réalisation de 2022 à 2024 est de 89%, attestant une prévision sincère des recettes fiscales de 2022 à 2024.

A propos du PLF 2026, il est primordial de renforcer le civisme fiscal et les contrôles fiscaux pour améliorer la mobilisation des recettes, mais cela nécessite un soutien politique fort. La mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 a recensé de nombreuses divergences et des risques de déclarations fiscales frauduleuses, qui pourraient entraîner d'importantes pertes de recettes. La mise en œuvre effective du plan d'action sur le civisme fiscal par le groupe de travail mis en place sera déterminante pour soutenir l'augmentation des recettes à court et à moyen terme.

Au terme des arguments développés ci-dessus, la projection des recettes fiscales de 2025 à 2028 se présente dans le graphique ci-dessous.



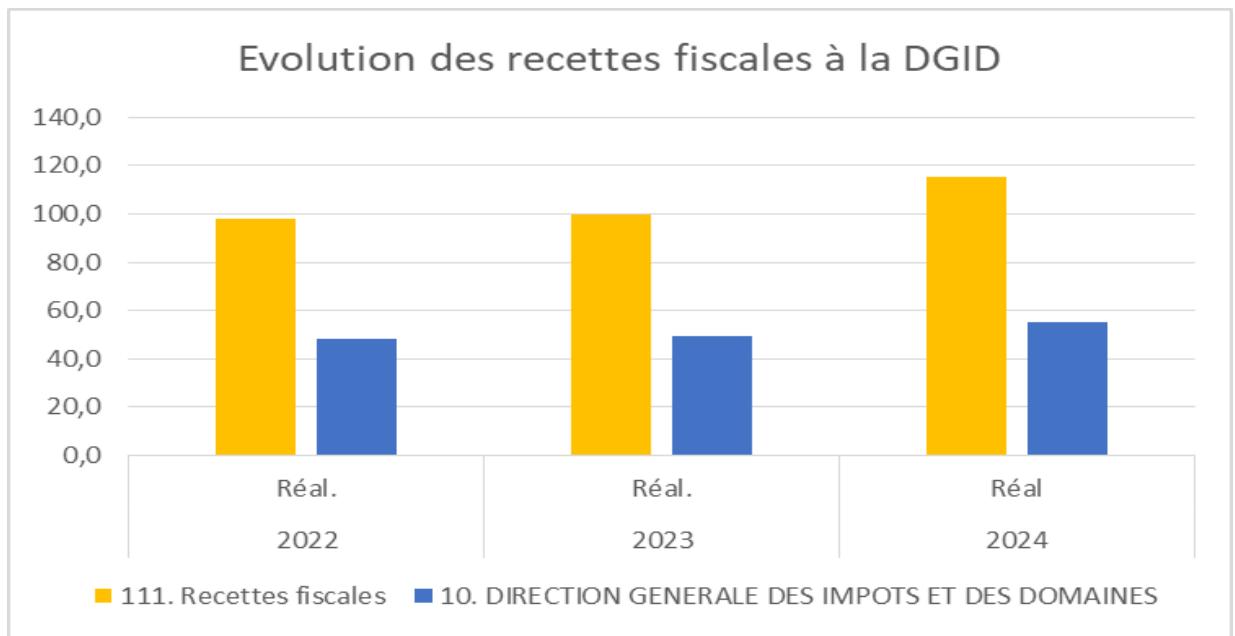
**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

La projection de 2026 est sujette à des risques qui sont liés aux ressources humaines et matériels, à la digitalisation...

#### 2.1.1.1 Au niveau de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

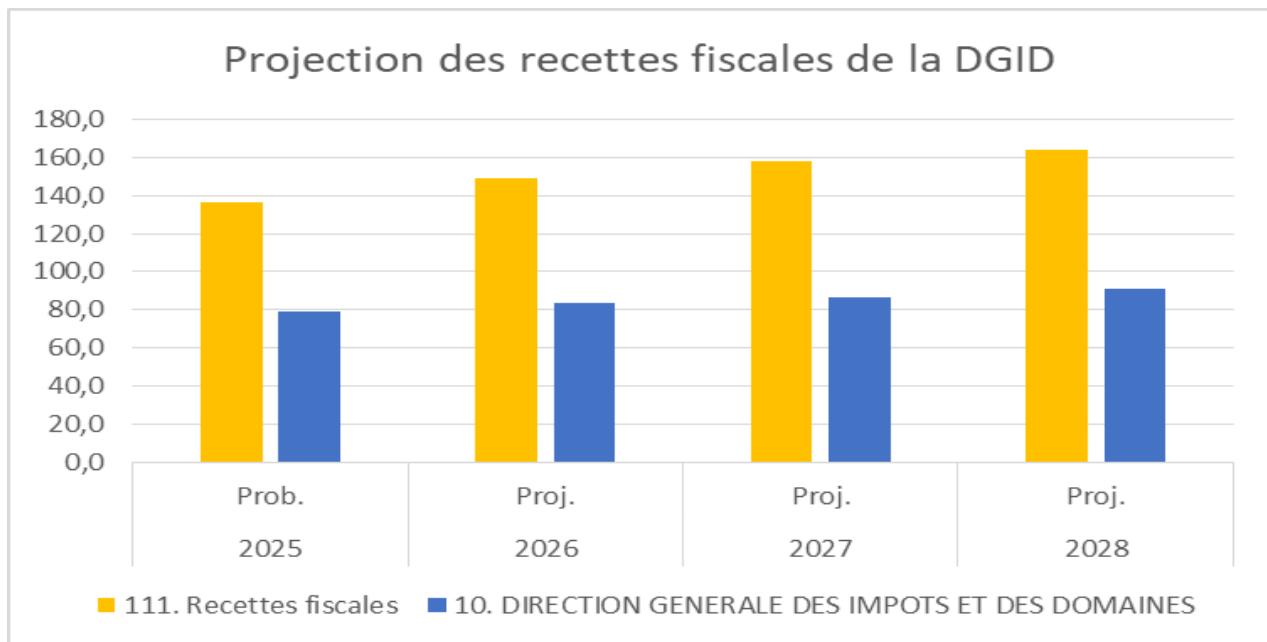
Le poids de la DGID dans la contribution de la réalisation des recettes fiscales est non négligeable.

De 2022 à 2024, la part moyenne de la DGID dans les recettes intérieures totales mobilisées est à hauteur de 49%, soit une réalisation en valeur moyenne sur la même période de 51 milliards de FCFA, soit 91% et dont **55,1 milliards de FCFA en 2024, soit 95% du taux de réalisation.**



**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

**Projection pour 2026 se chiffre à 79 milliards de FCFA.**



**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

Les potentiels risques à la mobilisation des recettes fiscales pouvant impacter le projet de loi de finances 2026 sont classés en cinq catégories suivantes :

#### 1/ Les ressources humaines :

- Insuffisances en ressources humaines qualifiées ;
- Mauvaise gestion des compétences ;
- Non-respect de l'éthique professionnelle ;
- Manque de motivation lié au non-paiement de primes et gratifications ;

- Manque de formations spécifiques des cadres et agents de la DGID.

## **2/ Matériels et équipements :**

- Le manque de moyens roulants ;
- L'insuffisance de matériels et outils informatiques ;
- L'insuffisance des locaux appropriés pour les services déconcentrés.

## **3/ La digitalisation :**

- La résistance au changement de l'outil numérique e-tax (niveau interne et niveau externe).
- L'exploitation partielle de l'applicatif e-tax.

## **4/ L'aspect professionnel :**

- Etroitesse et non fiabilité (dynamique) du fichier des contribuables ;
- Expansion du Secteur Informel ;
- Incivisme fiscal ;

## **5/ Les risques conjoncturels :**

- Insécurité dans les régions des services déconcentrés ;

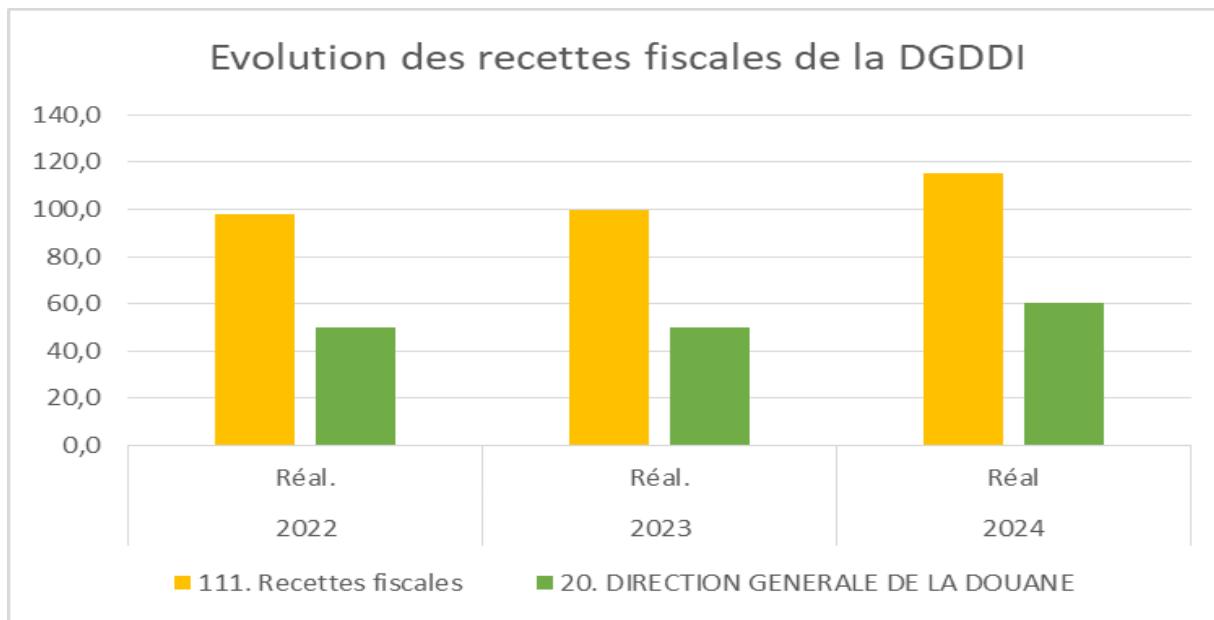
Les dispositions à prendre pour s'aligner sur cette trajectoire consistent pour la DGID à procéder :

- A la pleine appropriation et exploitation de e-tax ;
- Au traitement des contentieux et action en recouvrement forcé ;
- A la Campagne du contrôle sur pièces/Mesures introduites en 2023 ;
- Au renforcement des capacités et de la gestion rationnelle du personnel ;
- Au renforcement du civisme fiscal.

### **2.1.1.2 Au niveau de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects**

#### **(DGDDI)**

De 2022 à 2024, la DGDDI a contribué en moyenne à hauteur de 51% dans la réalisation des recettes fiscales. Son taux de réalisation moyenne est de 94% et dont la réalisation effective **en 2024 est de 60,1 milliards de FCFA, soit 92%**.

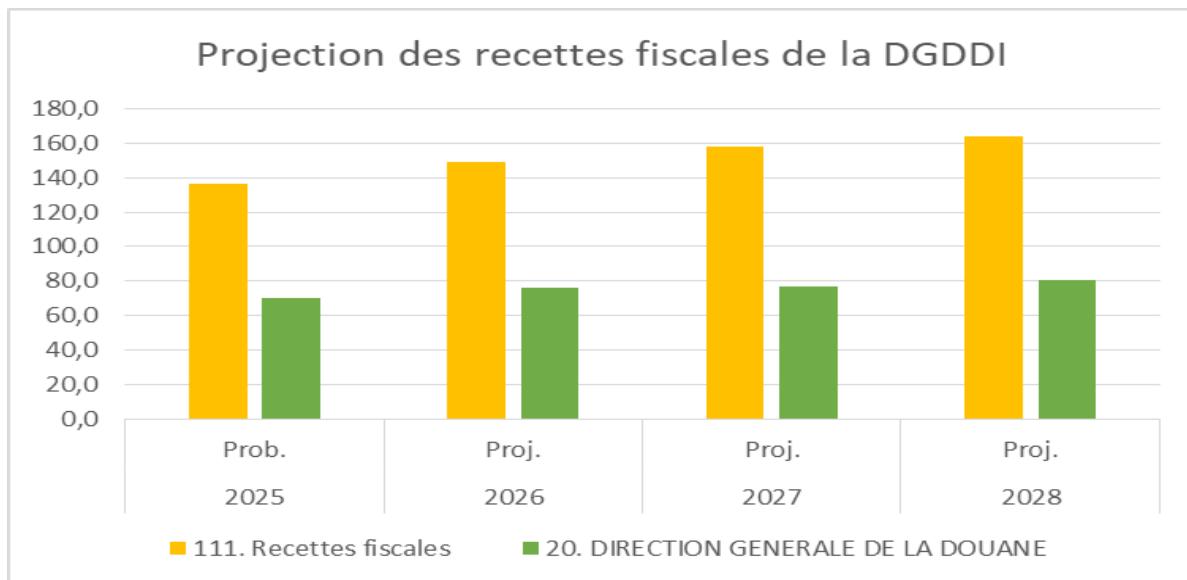


**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

**La projection de la DGDDI en 2026 est de 75,8 milliards de FCFA. Cependant, la porosité de nos frontières constitue des risques majeurs.** Il a été constaté souvent que beaucoup des marchandises se retrouvent sur les marchés centrafricains sans dédouanement.

**Les risques potentiels sont liés au contournement de la barrière douanière par les assujettis.** Ce qui peut entraîner une baisse sensible de recette de l'Etat.

A cela s'ajoute le non-respect de l'**éthique professionnelle** de certains personnels de Douanes et le faible taux de couverture par la digitalisation.



**Source** : DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

Les mesures envisagées en vue d'atteindre le niveau des recettes projetées sont entre autres :

- la mise en service d'un scanner au port sec ;
- l'implémentation de l'inter connectivité du transit conformément aux normes de la CEMAC ;
- l'optimisation des procédures de transit ;
- le contrôle des marchandises et de dédouanement ;
- Le renforcement de contrôle de l'assiette fiscale;
- La maîtrise et la sécurisation des flux des marchandises importées et/ou exportées ;
- Les mesures de rationalisation des exonérations et ;  
Le renforcement des mesures de lutte contre la fraude.

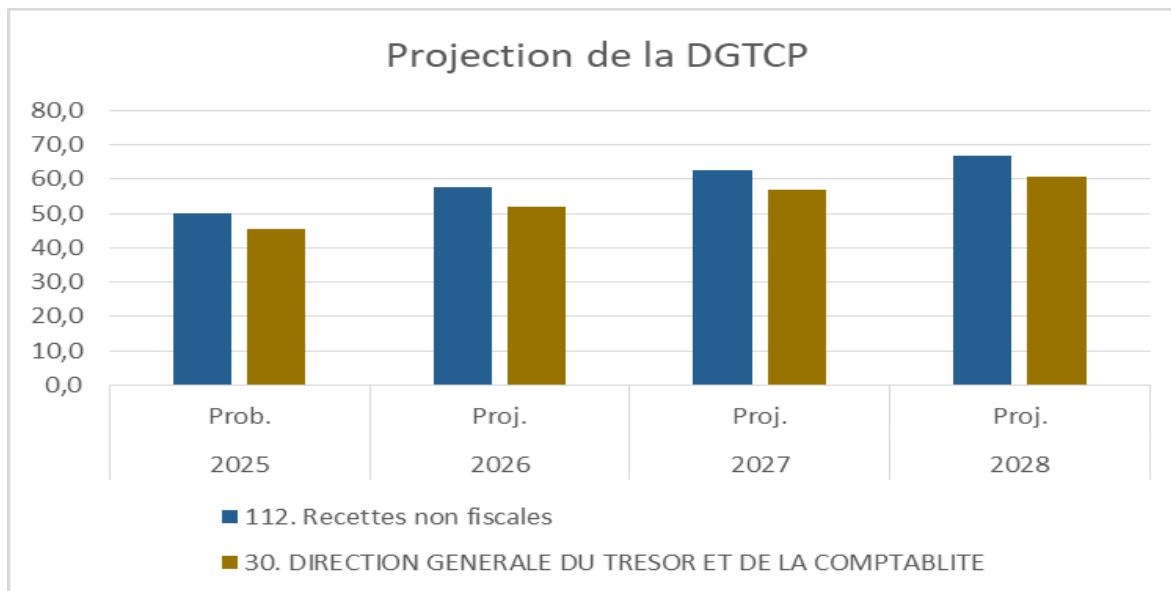
#### 2.1.2 Risques liés à la mobilisation des ressources à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

La mobilisation des ressources non fiscales est du ressort du Trésor Public. Les recettes non fiscales réalisées en moyenne de 2022 à 2024 est de 40,3 milliards de FCFA, soit un taux moyen de 28%, **dont 55,9 milliards de FCFA en 2024, soit 94%**. Cette poche de recettes logée au Trésor Public a connu une hausse de 42%, grâce aux efforts des réformes relatives aux principes du respect de l'Unicité de Caisse.

De 2022 à 2024, la part moyenne de recettes non fiscales de la DGTCP est de 82%, **dont 46,7 milliards de FCFA en 2024, soit 158%** en terme de réalisation par rapport à la prévision, grâce au nivellation des menues recettes vers le CUT. De même, au titre des mesures nouvelles pour l'exercice 2026, la DGTCP a identifié des nouvelles recettes sur :

- Tic Tech ;
- Recettes de Services (DGTCP) ;
- Taxes sur les forêts Communautaires et les permis artisanaux et ;
- Mise en opération de 4G(DGTCP).

**Sur la base de ces éléments, la projection du Trésor pour 2026 est de 52 milliards de FCFA.**



**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA

**Les risques potentiels** susceptibles d'affecter ces recettes à la baisse sont :

- La mauvaise manière de tenir la comptabilité de gestion ;
- La non maîtrise de la comptabilité ;
- la mauvaise gestion des ressources humaines ;
- La fraude.

Comme mesure de mitigation de risque, il faut :

- Renforcer les capacités des agents ;
- Instaurer un contrôle interne ;
- Digitaliser le recouvrement des menues recettes ;
- Assurer une meilleure gestion des ressources humaines.

## 2.2 Risques liés à l'utilisation des ressources publiques (Risques liés à l'exécution du budget)

Le budget de l'Etat doit présenter de façon sincère l'ensemble des recettes et des dépenses. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles au moment de leur élaboration et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (Réf. Art.4, alinéa 3 de la LOLF). A cette fin, le Gouvernement est chargé d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Les « besoins sont illimités et les ressources sont rares ». De ce qui précède, il est vrai que certaines dépenses sont incompressibles, cependant, la réalité veut que l'on respecte les contraintes budgétaires afin de permettre au budget d'être sincère.

Les risques sont orientés beaucoup plus du côté de l'utilisation des ressources et ils sont multiformes. Ces risques affectent à la fois, l'emploi des deniers publics pour le fonctionnement des services et les dépenses en capital.

La non maîtrise des outils de pilotage budgétaire (le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics, le Plan d'Engagement et le Plan de Trésorerie) est un risque majeur pouvant faire dévier la bonne exécution budgétaire.

Les catégories des risques liées à l'utilisation des ressources publiques sont évoquées aux points ci-après.

### 2.2.1 Risques liés aux procédures dérogatoires de l'exécution du budget

Au cours des trois dernières années, le Trésor exécute des dépenses par Ordre de Paiement de Trésor (OPT) sans cibler ni vérifier la disponibilité d'une ligne à imputer. Ces OPT sont transmis à la Direction Générale du Budget qui ne parvient pas à régulariser totalement faute de disponibilité de crédits.

**Mesure d'atténuation:** *Interdire l'exécution des dépenses par OPT*

### 2.2.2 Risques liés à la masse salariale

De 2022 à 2024, les dépenses de personnels représentent en moyenne 31% des dépenses totales et 31% en 2024, soit 100,2 milliards de FCFA et 46% des dépenses primaires, soit 45% en 2024.

Elles représentent en moyenne triennale 64% des recettes intérieures et 59% en 2024. Toutefois, le critère de convergence macro-budgétaire dans la zone CEMAC, qui exige à ce que la masse salariale rapportée aux recettes intérieures ne dépasse pas 35% n'est pas respecté.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la masse salariale de 2022 à 2024.

En milliards de FCFA			
Année	2022	2023	2024
2. Dépenses totales	270,1	285,8	320,4
Depenses primaires	187,0	190,8	222,0
11. Recettes intérieures	123,8	138,6	171,0
<b>211. Traitements et salaires</b>	<b>86,9</b>	<b>88,2</b>	<b>100,2</b>
Masse salariales en % des recettes intérieures	70%	64%	59%
Masse salariales en % des dépenses totales	32%	31%	31%
Masse salariales en % des dépenses primaires	46%	46%	45%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

La projection de dépenses de personnel de 2025 à 2028 représente en moyenne 58% des recettes intérieures, donc au-dessus du critère de convergence macro-budgétaire

de la CEMAC qui est de 35%. A cet effet, il est important de proposer les mesures d'atténuations en vue d'une bonne maîtrise de la masse salariale.

Le tableau ci-après donne la tendance à l'horizon 2025 à 2028.

### **Les dépenses du personnel en 2026 se chiffrent à 114,2 milliards de FCFA.**

<b>CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME</b>				
(en milliards de FCFA)				
Rubrique du CBMT	Projection			
	2025	2026	2027	2028
	Prob.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Recettes et dons</b>	<b>367,2</b>	<b>367,4</b>	<b>491,5</b>	<b>501,5</b>
<b>11. Recettes intérieures</b>	<b>186,0</b>	<b>206,9</b>	<b>220,4</b>	<b>230,4</b>
<b>2. Dépenses totales</b>	<b>384,4</b>	<b>395,3</b>	<b>524,3</b>	<b>531,7</b>
<b>21. Dépenses primaires</b>	<b>226,0</b>	<b>237,0</b>	<b>274,9</b>	<b>281,3</b>
211. Traitements et salaires	109,3	114,2	126,0	128,0
Masse salariale en % des recettes intérieures	58,7%	55,2%	57,1%	55,5%
Masse salariale en % des dépenses totales	28,4%	28,9%	24,0%	24,1%
Masse salariale en % des dépenses primaires	48,4%	48,2%	45,8%	45,5%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

Les mesures prises dans le passé pour maîtriser la masse salariale méritent d'être poursuivies au cours de l'exercice budgétaire 2026.

Il s'agit de :

- procéder au contrôle physique des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (FAE), comme en 2022 ;
- procéder au contrôle de présence en poste des FAE, comme en décembre 2023, en vue de toiletter le fichier de la solde et de corriger certaines anomalies qui impactent négativement la masse salariale.

Les risques budgétaires liés à la gestion de la solde sont les suivants :

#### **✓ *Contrainte sous-régionale lié à la gestion de la solde***

Dans un contexte caractérisé par l'assainissement des finances publiques, la question de la maîtrise de la masse salariale reste aujourd'hui plus cruciale que jamais du fait de son poids dans le budget de l'Etat ainsi que sur les ressources propres.

A ce jour, pour notre pays la République Centrafricaine, la masse salariale représente 28% des charges totales de l'Etat et 43% des dépenses courantes. En outre, **elle absorbe environ 60% des ressources propres de l'Etat**, alors que le seuil maximal recommandé par le critère de convergence de la Communauté Economique et

Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est de 35%. ***Car, selon ce critère : (i) les salaires doivent être payés sur les ressources propres de l'Etat et (ii) la masse salariale ne doit pas dépasser 35% des ressources propres de l'Etat.*** Ce seuil fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres de la CEMAC constitue une contrainte auquel notre pays n'est pas épargné.

✓ ***Non-respect de la contrainte budgétaire en matière de recrutement ou d'intégration dans la Fonction Publique***

La hausse de l'effectif des FAE liée au recrutement ou intégration dans la Fonction Publique et le recours excessif aux hors statuts en violation des textes y relatifs constituent des risques majeurs de la non maîtrise de la masse salariale.

✓ ***Asymétrie d'information entre la Direction de la Solde et les Directeurs des Ressources (DR) des ministères sectoriels***

Le déficit de communication entre la Direction de la Solde et les Directions de Ressources entraîne des risques budgétaires liés à la gestion de la solde des FAE concernant le manque de partage d'information par les DR sur les cas de décès, de mise en disponibilité, de détachement, des FAE relevés de leurs fonctions. La non prise en compte de ces informations dans le Fichier Solde entraîne une augmentation de la masse salariale et par ricochet met en difficulté la trésorerie de l'Etat ainsi qu'un risque de déviation budgétaire.

Les mesures d'atténuation des risques sur les dépenses de personnel :

- Respecter les critères de convergence communautaire ;
- Respecter les critères de recrutement et de nomination dans la Fonction Publique ;
- Créer un cadre de concertation permanente entre les Directions des Ressources et la Direction de la Solde.

### 2.2.3 Risques liés aux dépenses de biens et services

Les dépenses des biens et services destinées généralement au fonctionnement des administrations publiques présentent beaucoup des risques de dérapage pendant leurs utilisations.

De 2022 à 2024, l'exécution budgétaire montre que les dépenses de biens et services représentent en moyenne 16% des dépenses totales, soit 15% en 2022 ; 17% en 2023 et 15% en 2024. Elles évoluent en dents de scie.

En outre, les dépenses de biens et services rapportées aux recettes intérieures représentent respectivement 33% en 2022, 34% en 2023 et 29% en 2024.

De même, les dépenses de biens et services représentent en moyenne triennale 23%, soit 22% en 2024 pour une valeur de 49,4 milliards de FCFA.

<b>En milliards de FCFA</b>			
<b>Année</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
2. Dépenses totales	270,1	285,8	320,4
Depenses primaires	187,0	190,8	222,0
11. Recettes intérieures	123,8	138,6	171,0
<b>213. Biens et services</b>	<b>40,9</b>	<b>47,3</b>	<b>49,4</b>
Depenses biens et services en % de Recettes interieures	33%	34%	29%
Depenses biens et services en % depenses totales	15%	17%	15%
Biens et services en % de depenses primaires	22%	25%	22%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

Les dépenses de biens et services sont projetées à 49 milliards en 2026

Les projections à l'horizon 2025 à 2028

<b>CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME</b>				
(en milliards de FCFA)				
Rubrique du CBMT	Projection			
	2025	2026	2027	2028
	Prob.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Recettes et dons</b>	<b>367,2</b>	<b>367,4</b>	<b>491,5</b>	<b>501,5</b>
<b>11. Recettes intérieures</b>	<b>186,0</b>	<b>206,9</b>	<b>220,4</b>	<b>230,4</b>
<b>2. Dépenses totales</b>	<b>384,4</b>	<b>395,3</b>	<b>524,3</b>	<b>531,7</b>
<b>21. Dépenses primaires</b>	<b>226,0</b>	<b>237,0</b>	<b>274,9</b>	<b>281,3</b>
213. Biens et services	46,0	49,0	56,5	57,6
Depenses de biens et services en % des depenses primaires	20,4%	20,7%	20,6%	20,5%
Depenses de biens et services en % des depenses totales	12,0%	12,4%	10,8%	10,8%
Depenses de biens et services en % des recettes interieures	24,8%	23,7%	25,6%	25,0%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

Le tableau ci-dessus montre que l'objectif à moyen terme consiste à ramener les dépenses de biens et services autour de 12,4% des dépenses totales et de 23,7% sur les recettes intérieures. Cet objectif pourrait être réalisé à condition que les risques identifiés et les mesures d'atténuations proposées ci-dessous soient mises en application.

Les prévisions budgétaires des dépenses de biens et services ne sont pas toujours sincères et engendrent souvent des dépassements des crédits, des dépenses imprévues.

L'absence de la tenue de la comptabilité matière pour les inventaires des biens faisait en sorte que les dépenses de biens et services, notamment les fournitures, matériels de bureau etc., sont reconduites de manière quasi-automatique à chaque budget, sans examen préalables des stocks disponibles. Donc il y a trop de gaspillage sur cette rubrique de dépenses.

En absence de mercuriale des prix actualisée, les dépenses des biens et services subissent des surfacturations y compris le retard dans les liquidations.

Les lignes des frais de transport des agents en mission à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que les frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur comportent plus de risques budgétaires.

Comme mesure d'atténuation :

- la mise en application à court terme de la comptabilité matière ;
- la mise en application effective du Plan d'Engagement (PE), du Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPMP) et du Plan de Trésorerie (PLT) ;
- le renforcement du contrôle interne ;
- la mise à jour et l'utilisation systématique de la mercuriale des prix.

#### 2.2.4 Risques liés aux dépenses des transferts

De 2022 à 2024, les dépenses de transferts et subvention représentent 17% des dépenses budgétaires totales exécutées, soit la valeur moyenne triennale de 51 milliards de FCFA. S'agissant de l'exécution en 2024, elles représentent 17%, soit 53,8 milliards de FCFA. Les dépenses de transferts absorbent en moyenne triennale 36% des recettes intérieures.

En milliards de FCFA			
Année	2022	2023	2024
2. Dépenses totales	270,1	285,8	320,4
Depenses primaires	187,0	190,8	222,0
11. Recettes intérieures	123,8	138,6	171,0
<b>212. Transferts et subventions</b>	<b>45,2</b>	<b>53,7</b>	<b>53,8</b>
Depenses transferts en % de Recettes intérieures	37%	39%	31%
Depenses de transferts en % dépenses totales	17%	19%	17%
Depenses transferts % de dépenses primaires	24%	28%	24%

Source : DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

**Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 64,1 milliards de FCFA en 2026.**

Les projections de dépenses de transferts et subvention à l'horizon 2025 à 2028 se présentent comme dans le tableau ci-dessous.

<b>CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME</b>				
(en milliards de FCFA)				
Rubrique du CBMT	Projection			
	2025	2026	2027	2028
	Prob.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Recettes et dons</b>	<b>367,2</b>	<b>367,4</b>	<b>491,5</b>	<b>501,5</b>
<b>11. Recettes intérieures</b>	<b>186,0</b>	<b>206,9</b>	<b>220,4</b>	<b>230,4</b>
<b>2. Dépenses totales</b>	<b>384,4</b>	<b>395,3</b>	<b>524,3</b>	<b>531,7</b>
<b>21. Dépenses primaires</b>	<b>226,0</b>	<b>237,0</b>	<b>274,9</b>	<b>281,3</b>
212. Transferts et subventions	61,9	64,1	72,4	73,8
Depenses de transferts et subventions en % des depenses primaires	27,4%	27,0%	26,3%	26,2%
Depenses de transferts et subventions en % des depenses totales	16,1%	16,2%	13,8%	13,9%
Depenses de transferts et subventions en % des recettes interieures	33,3%	31,0%	32,8%	32,0%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

Il est difficile de prévoir avec sincérité les dotations budgétaires des dépenses de transfert compte tenu du caractère imprévisible des faits générateurs, ce qui engendre souvent les dépassements de crédits, c'est le cas des Frais d'évacuation sanitaire, frais médicaux, frais d'inhumation et d'obsèques etc. Cette rubrique de dépenses a été déjà exécutée en engagement à hauteur de 99%, soit 1 065 177 028 FCFA engagé sur la dotation de 1 075 000 000 FCFA à la date du 01 septembre 2025.

Les risques identifiés entre autres sont constitués de :

- la multiplicité des faits générateurs (catastrophes, calamités, accidents, maladies, pandémies...) ;
- les dépassements des crédits budgétaires ;
- le non-respect de principe de l'allocation et la prolifération des dépenses de transferts.

Au titre des mesures d'atténuations, il sied d'envisager :

- de respecter le principe de l'allocation et de limiter la prolifération des dépenses de transferts ;
- d'éviter les dépassements en mettant en place des réserves conséquentes ;
- d'anticiper les mesures de protections contre les catastrophes naturelles.

## 2.2.5 Risques liés aux dépenses d'investissement

De 2022 à 2024, les dépenses en capital représentent en moyenne, 47% des dépenses primaires, 32% des dépenses totales et 65% des recettes intérieures.

<b>CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME</b>			
(en milliards de FCFA)			
Rubrique du CBMT	Historique		
	2022	2023	2024
	Réal.	Réal.	Réal
<b>1. Recettes et dons</b>	<b>193,1</b>	<b>235,2</b>	<b>265,4</b>
<b>11. Recettes intérieures</b>	<b>123,8</b>	<b>138,6</b>	<b>171,0</b>
<b>2. Dépenses totales</b>	<b>270,1</b>	<b>285,8</b>	<b>320,4</b>
<b>21. Dépenses primaires</b>	<b>179,2</b>	<b>198,7</b>	<b>220,8</b>
22. Dépenses en capital	90,9	87,1	99,6
221. financées sur ressources propres	14,0	1,6	18,6
222. financées sur ressources extérieures	76,9	85,5	81,0
Depenses en capital en % des dépenses primaires	51%	44%	45%
Depenses en capital en % des dépenses totales	34%	30%	31%
Depenses en capital en % des recettes intérieures	73%	63%	58%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement sont projetées à 141,1 milliards de FCFA en 2026, soit 9,8 milliards sur ressources propres et 131,3 milliards de FCFA sur ressources extérieures.

<b>CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME</b>				
(en milliards de FCFA)				
Rubrique du CBMT	Projection			
	2025	2026	2027	2028
	Prob.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Recettes et dons</b>	<b>367,2</b>	<b>367,4</b>	<b>491,5</b>	<b>501,5</b>
<b>11. Recettes intérieures</b>	<b>186,0</b>	<b>206,9</b>	<b>220,4</b>	<b>230,4</b>
<b>2. Dépenses totales</b>	<b>384,4</b>	<b>395,3</b>	<b>524,3</b>	<b>531,7</b>
<b>21. Dépenses primaires</b>	<b>226,0</b>	<b>237,0</b>	<b>266,9</b>	<b>274,3</b>
22. Dépenses en capital	145,2	141,1	144,3	148,3
221. financées sur ressources propres	8,8	9,8	12,0	15,0
222. financées sur ressources extérieures	136,4	131,3	132,3	133,3
Depenses en capital en % des dépenses primaires	64%	60%	54%	54%
Depenses en capital en % des dépenses totales	38%	36%	28%	28%
Depenses en capital en % des recettes intérieures	78%	68%	65%	64%

**Source :** DGB, CBMT/CDMT, montant en milliards de FCFA.

L'investissement est un pivot de la croissance économique et le développement économique. Le faible niveau d'exécution de l'investissement peut affecter négativement la prestation des services publics et du développement économique. Etant moteur de la croissance économique, avant d'investir dans un domaine et surtout dans les infrastructures, la condition préalable est de commencer par les études de faisabilité techniques, financières et économiques dans un cadre de vision stratégique du pays.

De manière générale, l'investissement sur ressources propres reste tributaire en ratio par rapport aux autres rubriques des dépenses.

Les principaux risques identifiés pouvant affecter l'exécution des dépenses d'investissements publics. Il s'agit entre autres :

- Absence d'étude préalable à l'inscription des crédits d'investissement ;
- Non maîtrise de procédure ;
- Retard de publication de PPPMP ;
- Marchés non-inscrits dans le PPPMP ;
- Contrats sans couverture budgétaire ;
- Fractionnement ou morcellement des marchés ;
- Inadéquation entre le Plan Prévisionnel de Passation du Marché Public, le Plan d'Engagement et le Plan de Trésorerie ;
- Retard de décaissement s'agissant des financements extérieurs ;
- Risque géopolitique.

Les mesures d'atténuation des risques

Il y'a :

- faire des études préalables systématiques à l'inscription des crédits d'investissement ;
- renforcer la capacité des acteurs sur les procédures de passations des marchés ;
- établir à bonne date le PPPMP ;
- rendre exhaustif les PPPMP ;
- interdire les contrats sans couverture budgétaire ;
- interdire, annuler et sanctionner le fractionnement ou morcellement les crédits d'investissement ;
- rendre cohérent le Plan Prévisionnel de Passation du Marché Public, le Plan d'Engagement et le Plan de Trésorerie ;
- Réunir les conditions de financement avant inscription budgétaire ;
- envisager des négociations avec les bailleurs.

## 2.3 Risques liés aux besoins de financement

### 2.3.1 Risque de surendettement

Le taux d'endettement de la République centrafricaine s'établit à 61,8% au deuxième trimestre 2025, dont 20,3% extérieur et 41,5% intérieur. Selon l'analyse de viabilité faite par le FMI en 2024, la République centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global. La dette publique est encore viable mais la mise en œuvre des réformes nécessaire mérite d'être surveillée.

Les principaux risques identifiés sont :

- le recours fréquent au marché des titres publics ;
- la consolidation de certaines créances ;
- les fonds vautours.

Au titre des mesures d'atténuation, il serait important d'envisager :

- le recours aux prêts hautement concessionnels ;
- le financement des nouveaux projets par les dons ;
- le recours aux appuis budgétaires ;
- les renégociations ;
- l'accroissement de la production nationale ;
- l'exploration des financements innovants.

### 2.3.2 Risque de refinancement

Il ressort des indicateurs de coût et risque que le portefeuille de la dette à fin 2024 soit toujours exposé au risque de refinancement compte tenu de la maturité résiduelle des emprunts intérieurs. Pour éviter ce risque de refinancement, l'option des emprunts

concessionnels limiterait la dépendance du marché financier régional, désormais des maturités longues sont souhaitées.

Les risques identifiés sont :

- courte maturité de la dette ;
- cout élevé de la dette ;
- Effet d'éviction.

Les mesures d'atténuation consistent à:

- privilégier les titres à maturité longue ;
- faire recours à des emprunts concessionnels ;
- négocier avec les détenteurs de titres pour consolider les montants des échéances.

### 2.3.3 Risques des taux de change

La République centrafricaine est exposée au risque de change du dollar. La dette en devise représente 21,7% de la dette totale. La dette en devise à court terme en pourcentage des réserves se situe à 1,9%. Le risque de change est à surveiller et à gérer.

Le risque identifié est :

- Les fluctuations des montants à rembourser ;

La mesure d'atténuation de ce risque est :

- envisager les emprunts en devise à taux fixe

## 2.4 Autres risques budgétaires

### 2.4.1 Risques liés à l'exécution des dépenses

#### ✓ **Retard dans le paiement de salaire**

La gestion de la solde est intrinsèquement une source majeure de risques. Le paiement chaque mois de salaire des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (FAE) est un enjeu fort en termes d'organisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Une insuffisance de cash à bonne date entraîne inéluctablement un problème social d'ampleur.

A cet effet, la grande sensibilité sociale de la solde en fait une source de risques budgétaires. Des retards dans le versement de la solde peuvent rapidement devenir un sujet politique s'ils sont massifs. Des erreurs importantes peuvent avoir le même effet et induire des coûts définitifs (impossibilité de récupérer les indûs).

Les restes à payer des exercices antérieurs constituent des risques pour la trésorerie par rapport à l'exercice concerné.

Les mesures d'atténuations sont :

- l'élaboration d'un plan de trésorerie rigoureux et sincère ;
- le gel des restes à payer des exercices antérieurs.

## 2. 4.2 Les risques juridiques

Les risques juridiques d'une Loi de Finances concernent les conséquences négatives découlant de sa mise en œuvre, de l'interprétation des textes ou de sa non-conformité. Ils peuvent inclure des litiges, des sanctions pécuniaires des redressements fiscaux, des complications opérationnelles et des atteintes à la viabilité économique. Ces risques surviennent lorsque la loi n'est pas respectée, qu'il y'a des erreurs dans son application, ou en cas de fraude, de mauvaise gouvernance, de non-conformité aux règlements de droit ou d'une application erronée de la Loi entraînant une instabilité et une perte de crédibilité de l'Etat.

Les conséquences des risques juridiques sur la Loi de Finances peuvent être des amendes et pénalités, des pertes de revenus, de la poursuite et de litige ainsi que des dommages et intérêts contre l'Etat.

Les risques identifiés sont :

- Le comportement des agents de l'Etat ;
- L'imprévisibilité des faits générateurs, exemple : les réparations civiles, expropriation, etc.

Les mesures de mitigation des risques sont :

- l'action récursoire ;
- l'instauration et la divulgation du code de déontologie professionnelle ;
- renforcement des capacités des services juridiques des Départements ministériels.

## 2.4.3. Risques liés aux exonérations

Les exonérations relèvent de la loi : le code des douanes, le général des impôts... Ces dispositions légales sont assorties d'exceptions. A ce titre, les exonérations exceptionnelles sont une illustration parfaite. Les exonérations exceptionnelles accordées à des personnes non éligibles, peuvent impacter négativement le budget et constituer un risque majeur pour les recettes fiscales.

Enfin de maîtriser ces risques certains, il est impératif de rationaliser leur octroi.

## CONCLUSION

Les risques identifiés dans ce rapport peuvent survenir et entraver la mobilisation des ressources, contrarier l'exécution satisfaisante des dépenses et perturber la bonne exécution du budget.

De même, la volatilité de la situation sécuritaire constitue une menace persistante pour l'activité économique. Les attaques contre les populations et les forces gouvernementales, les destructions massives des infrastructures et les déplacements des populations ne favoriseraient pas les activités de production, notamment du secteur privé moderne et des secteurs traditionnels de production alimentaire et de l'élevage.

**En termes des perspectives, les risques identifiés peuvent modifier la trajectoire actuelle du budget 2026.** Toutefois, les facteurs tels que l'amélioration de la situation sécuritaire et la mise en œuvre des multiples réformes structurelles engagées dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC du FMI, grâce notamment à un meilleur fonctionnement de l'administration fiscale au travers de la digitalisation, l'amélioration de la gestion des dépenses et des risques budgétaires, la lutte contre la corruption, ainsi que la transparence et la gestion des finances publiques peuvent atténuer ces risques.

Au total, les risques identifiés et quantifiés qui se trouvent à l'annexe de cette déclaration sur les risques budgétaires peuvent dévier l'exécution du budget à hauteur de 22,01%, soit 87 milliards de FCFA de déficit sur le budget 2026.

Compte tenu de la rareté des ressources à l'opposer des besoins illimités, les contraintes budgétaires définies méritent d'être respectées en vue de rendre ce budget 2026 réaliste et sincère au moment de l'exécution.

Matrice de Quantification des risques budgétaires						
Projet de Loi de Finances 2026						
		<b>En millions de FCFA</b>				
La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence budgétaire						
					Montant du budget Global(PLF)	395 265
Ministères ou Institutions de gestion des risques identifiés	Risques identifiés	Niveau de risque	Impact budgétaire	Deviation budgetaire Globale (PLF)	Mesures d'atténuation	Horizon temporel
ANE	Crises de contestations Electorales	élévé	7 000	402 265	Appel au patriotisme	A court terme
Environnement	Inondations	moyenne	5 000	407 265	Creation des Canaux d'évacuation des eaux	A long terme
Ministere de Finances et du Budget	Service de la dette/Pénalité	élévé	27 000	434 265	Respecter les échéances de la dette et prôner la bonne gouvernance	A moyenne terme
Ministere de Finances et du Budget	risques de besoin de financement en 2026	élévé	32 000	466 265	Respecter les conditionnalités de la FEC	A long terme
Ministere de Finances et du Budget	Remboursement des dettes interieures (Contentieux)	élévé	6 000	472 265	Honorer les échéances des paiements	A long terme
Ministère de Commerce et de l'Industrie	Raréité des produits de bases	élévé	3 000	437 265	Approvisionnement en produits de premier nécessité	A court terme
Action humanitaire	Reponses aux catastrophes naturelles	moyenne	4 000	441 265	Reboisement aménagement du territoire.	A moyenne terme
Action humanitaire	Aides aux victimes des calamités naturelles	élévé	1 000	442 265	Provisions des crédits budgétaires.	A long terme
Activités non reparties par service	les Frais d'évacuation sanitaire, frais médicaux, frais d'inhumation et d'obsèques	élévé	2 000	444 265	Augmenter le montant des prévisions afin d'être réalistes en exécution.	A long terme
			87 000			